

autrement



La lettre de **Catherine Coutelle**

VOTRE DÉPUTÉE

2E CIRCONSCRIPTION DE LA VIENNE



→ **La régression démocratique**

La réforme des collectivités territoriales arrive devant les Assemblées. Texte par texte, le puzzle législatif se met en place et les votes ont lieu sans que le plan d'ensemble de ce bouleversement ne soit connu. Il apparaît toutefois clairement que les textes, déjà présentés, ou en discussion au Sénat, constituent une attaque en règle de la démocratie locale.

La campagne des élections régionales de 2010 pourrait être la dernière où l'on désignera démocratiquement les élus régionaux, échelon territorial qui a contribué à rapprocher les citoyens de la gestion de leurs affaires.

Ce projet, voulu par le Président de la République, sans réelle concertation, et qui a même provoqué de vives réactions au sein des associations d'élus et dans sa majorité UMP, va porter atteinte aux libertés locales. Les conséquences seront désastreuses et leur équilibre social, financier pour la gestion des territoires.

- Sur le plan politique, nous sommes face à une double manœuvre politicienne : sous couvert d'un discours démagogique de réduction des coûts, on veut diminuer le nombre d'élus. Or, l'économie attendue, c'est 2,5 fois moins que le coût de fonctionnement de l'Élysée ! Et par une modification du mode de scrutin, il s'agit de rendre les résultats plus favorables à la droite en supprimant le 2e tour.

Cette réforme va aussi à l'encontre de l'obligation constitutionnelle de parité Hommes-Femmes. Des projections montrent qu'il ne resterait que 14% de femmes dans les nouvelles assemblées en Poitou-Charentes. Elle va entretenir la confusion des intérêts départementaux et régionaux dans les choix des nouveaux « conseillers territoriaux » qui assureront la double représentation.

- Sur le plan financier, la suppression de la taxe professionnelle fera perdre (après un moratoire d'un an) 5 milliards d'euro aux échelons locaux qui n'auront comme solution qu'un transfert vers l'impôt des ménages. Les collectivités seront comme toujours perdantes et dépendantes surtout des dotations d'état - qui, cette année déjà, ne suivent pas le coût de la vie. Elles auront de plus en plus de difficultés pour assumer leurs missions de solidarité, de service, d'emploi, d'éducation à l'égard des citoyens. C'est une mise sous tutelle des collectivités qui se mettra en œuvre ! La simultanéité de la réforme du Grand Paris et des métropoles où l'état renforce son pouvoir, confirme bien le sens du projet.

25 ans après la grande réforme des Régions et la décentralisation réalisées par la gauche, il fallait certainement clarifier les compétences des collectivités et renforcer la cohérence des territoires, mais cette nécessité est dévoyée. Nous devons nous opposer à la volonté politique de recentralisation, à la mise sous tutelle des collectivités et à la perversion des modes d'élection qui remettent en cause l'essence même de la démocratie locale.

Catherine Coutelle

CARNET DE BORD

- **29 janv. > L'Éveil**
Inauguration de l'épicerie sociale aux COURONNERIES
- **29 janv. > PARM**
Visite aux Permanenciers auxiliaires de régulation médicale au CHU de POITIERS
- **29 janv. > Salon Maison Confort-Salon du Mariage**
Inauguration au Parc des Expositions, à POITIERS
- **29 janv. > Volley**
Match Poitiers/Toulouse
- **1er fév. > "Le Bis"**
Inauguration du restaurant à POITIERS
- **6 fév. > "Expo-Passion"**
Inauguration de l'exposition à SAINT-BENOÎT
- **6 fév. > Aînés de la commune**
Cérémonie des vœux et repas à MIGNALOUX-BEAUVOIR
- **6 fév. > Journée "Insertion des femmes étrangères"**
Clôture au centre socioculturel des TROIS CITÉS
- **8 fév. > "Insud"**
Visite de la structure d'insertion à BELLEJOUANNE
- **11 fév. > Parc à Fourrage**
Inauguration des logements de LOGIPARC à POITIERS
- **13 fév. > Basket**
Match PB86/Asvel
- **15 fév. > IVG-Contraception**
Visite du service au CHU de POITIERS

S'INSCRIRE

Proposez aux habitants et aux acteurs de la 2e circonscription de recevoir les prochains numéros. Envoyez-nous leurs coordonnées complètes par courrier ou par mel.

→ EN BREF

EN BREF

Le **8 mars** permet d'attirer l'attention sur la condition des femmes en France et dans le monde (Journée mondiale). Cette année, le sort des femmes afghanes est à nouveau préoccupant. Le 25 janvier, une conférence à Londres a soutenu le plan du Président Karzaï de réintégrer les talibans dans le processus de réconciliation (décision prise sans discussion au Parlement) ! Mme Haidar, Présidente de NEGAR, association de soutien aux femmes afghanes, demande notre appui afin d'imposer des conditions de respect des droits des femmes avant toute discussion pour éviter le retour aux années de plomb (1996-2001). Je l'ai rencontrée deux fois à l'Assemblée Nationale.

Les parents d'élèves m'alertent régulièrement sur les conséquences du **non-remplacement des enseignants dans les écoles**. Ce dysfonctionnement est la conséquence évidente des suppressions de poste massives ces dernières années dans l'Education Nationale (40 000 depuis 2008). J'ai, de nouveau, interpellé le Ministre et l'Inspecteur d'Académie sur ce sujet.

Les syndicalistes de La Poste m'ont informée des nouvelles réductions d'horaires dans les bureaux de poste, notamment dans l'agglomération de Poitiers. En réduisant ainsi les plages d'ouverture, La Poste manque à son obligation de service public et saborde son image de disponibilité et d'acteur « pas comme les autres » pour la population.

→ SERVICE CIVIQUE

Un nouveau regard sur la jeunesse !

La jeunesse souffre d'une opinion majoritairement négative et méfiante de la population à son égard. Pourtant, elle bouscule par son envie d'engagement.

Depuis 2 ans, le service civil volontaire permet d'expérimenter une nouvelle forme d'action solidaire. (voir notre rubrique « Rencontre » page 4).

La proposition de loi que le parlement vient d'adopter à la quasi-unanimité, valide le projet porté par Martin Hirsch d'un développement important de ce dispositif rebaptisé « service civique », qui devra concerner 10 000 jeunes dès cette année et 10% d'une classe d'âge d'ici 2015 (75 000 jeunes par an).



Le texte propose aux jeunes de 16 à 25 ans de rejoindre une association, une collectivité locale ou une ONG, en France ou à l'Etranger, pour une période de 6 à 12 mois, afin d'y accomplir une mission d'intérêt général qui revêt un caractère philanthropique, éducatif, environnemental, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, ou culturel, ou concourt à des missions de défense et de sécurité civile ou de prévention, de promotion de la francophonie et de la langue française ou à la prise de conscience de la citoyenneté française et européenne.

Ce service civique donne lieu à une indemnisation prise en charge par l'Etat (aux alentours de 600 euro par semaine pour une présence d'environ 25 heures hebdomadaires) et sera prise en compte dans le calcul des droits à la retraite.

Bien sûr, les décrets d'application sont maintenant attendus car du niveau d'indemnisation, des crédits destinés au tutorat des jeunes dans leurs structures, aux formations de ces volontaires, etc, dépendent la réussite et la pertinence de ce nouveau statut. Une agence du service civique est créée.

L'opposition a voté cette proposition intelligente, saluée par de nombreuses associations et a participé aux débats préparatoires qui ont porté, par exemple, sur la possible généralisation et le caractère obligatoire de ce dispositif dans une prochaine étape.

Il reste aux associations et autres personnes morales à inventer, à interagir, à construire de nouvelles solidarités avec des jeunes de tout milieu social et culturel.

DANS LA LOI

→ **19 fév. > Biscuiterie Augereau**
Visite à SAINT-BENOÎT

→ **20 fév. > Aînés de la commune**
Repas aux ROCHES-PRÉMARIE

→ **20 fév. > Association "Ayron Découvertes"**
Assemblée générale à AYRON

Catherine Coutelle a également participé

à la cérémonie des vœux des communes de ASLONNES, DIENNÉ, de la Communauté de Communes du Pays Vouglaisien, à la réunion avec M. Metayer, Maire d'Aslonnes, les élus de la commune et le Préfet de la Vienne pour évoquer le tracé de la LGV Poitiers-Limoges à ASLONNES, à l'Assemblée générale du Comité d'Action de Poitiers Ouest au centre socioculturel de la BLAISERIE, à la conférence de Denis Clerc sur le thème "La paupérisation des Français, crainte ou réalité?".

Elle a visité des exploitations agricoles à DIENNÉ, concernées par le tracé de la future LGV Poitiers-Limoges et le Domaine de Dienné, dirigée par M. Brunet.

La députée a rencontré le Docteur Rigaud, médecin généraliste à ASLONNES, M. Audierne, Président de la crèche Suce-Pouce de BIARD, Mme Colin, Présidente départementale du Secours Catholique et M. Bernard, responsable national à l'économie, à propos du projet de loi du crédit à la consommation, elle a rencontré, avec Jean-Michel Clément, les associations organisatrices de la manifestation du 6 février pour évoquer le déroulement des manifestations à POITIERS.

Catherine Coutelle a tenu des permanences à POITIERS (Place de France)

Elle était représentée par Sébastien Aufort au Conseil de Quartier des 3 Cités, à la cérémonie des vœux du CROUS, à la conférence organisée par les étudiants de l'Université de POITIERS sur la lutte contre la désertification médicale, à la réunion d'information de l'agence SIPEA sur la résidence intergénérationnelle au Centre socioculturel des TROIS CITÉS, Place de France, à la séance de cinéma "Cinéma Ma Différence" organisée par l'association ALEPA (activités ludiques et éducatives pour des personnes avec autisme) au Dietrich à POITIERS.

Lors de débats et rencontres à l'Assemblée Nationale,

Catherine Coutelle a participé à la conférence de presse de l'Association de femmes afghanes, NEGAR, présidée par Mme Haidar, à la Commission Nationale du PS sur la réforme



>>>

des collectivités territoriales, au déjeuner avec des représentants de France Telecom pour discuter du droit à l'oubli sur internet, à la présentation du rapport de l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (l'OPECST) sur l'efficacité énergétique des bâtiments neufs.

Catherine Coutelle est intervenue dans l'hémicycle sur la discussion de la proposition de loi relative à l'harmonisation des législations européennes applicables aux droits des femmes suivant le principe de la « clause de l'Européenne la plus favorisée » et en explication du vote sur la proposition de loi créant une allocation journalière pour l'accompagnement d'une personne en fin de vie.

Dans le cadre de Commissions d'étude sur l'énergie éolienne, la députée a auditionné M. Giscard d'Estaing et Mme Marie Christine Lepetit, directrice de la législation fiscale, Ministère du budget - **dans le cadre de la commission aux affaires économiques**, M. Borloo, Ministre de l'Ecologie et M. Novelli, Secrétaire d'Etat au Commerce- **dans le cadre du Grenelle II**, M. Borloo, Mme Jouanno, Secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie, M. Appar, Secrétaire d'Etat au Logement, M. Dubois-Taine, auteur d'un rapport sur le péage urbain, M. Levesque, Délégué aux affaires routières, M. Deleu, Directeur général du Transport développement, M. Accary, Directeur Général de la Fédération Nationale des Transports Routiers - **dans le cadre de la délégation aux droits des femmes**, M. Carcassonne, Constitutionnaliste, M. Malignier, chercheur à Assas, au sujet des futurs « conseillers territoriaux » et la parité et Mme Haidar, présidente de NEGAR - **dans le cadre du groupe SIDA**, Mme Versini, Défenseuse des enfants - **dans le cadre de la commission spéciale contre les violences faites aux femmes**, Mme Alliot-Marie, Ministre de la Justice.

La députée a assisté à la coordination des élus locaux concernés par la future LGV Sud Europe Atlantique qui réclament une indemnisation annuelle des communes traversées.

Catherine Coutelle a participé à l'atelier de l'élu 2.0, formation aux réseaux sociaux sur internet animée par Daniel Kaplan, délégué général de la fondation pour l'internet nouvelle génération et Benoit Thieulin, PDG de la société Netscouade.



La fabrication de la loi entre l'Assemblée Nationale et le Sénat

Ecrire des lois est la mission fondamentale des parlementaires. La procédure législative peut être ordinaire ou d'urgence à partir d'un texte de loi déposé sur le bureau de l'Assemblée Nationale ou du Sénat à l'initiative du premier Ministre, de députés ou de sénateurs.

La première lecture du projet est faite devant l'une des commissions permanentes spécialisées (8 à l'Assemblée Nationale, 6 au Sénat) ou une commission spécialement créée sur le sujet (exemple : loi sur la violence faite aux femmes dont je fais partie).

En séance publique, le projet est discuté à partir du rapport écrit de la loi et modifié par la commission. Après vote, le projet est transmis à l'autre assemblée qui, à son tour, procédera au vote en séance publique.

En cas d'accord entre Sénat et Assemblée, le texte pourra être adopté et mis en oeuvre, sauf saisine du Conseil Constitutionnel.

En cas de désaccord, « la navette » s'établit entre le Palais Bourbon et le Palais du Luxembourg. Après la deuxième lecture, la commission mixte parlementaire (7 membres de chaque assemblée) étudie les dispositions restant en discussion. En cas de désaccord persistant, le Premier Ministre demande à l'Assemblée Nationale de trancher dès la 1^{ère} lecture. Si une procédure d'urgence est engagée, la commission mixte paritaire se réunit après 1 seule lecture dans chaque assemblée.

Aujourd'hui, le Gouvernement dans sa frénésie législative abuse de cette procédure d'urgence. La loi devient un outil de communication médiatique en répondant à l'événementiel (sécurité, immigration, violences faites aux personnes âgées). Le Président de l'Assemblée Nationale Bernard Accoyer s'en est lui-même ému et a protesté contre cette pratique imposée au parlement qui va à l'encontre d'un travail réfléchi d'élaboration des lois et peut aboutir à des textes inapplicables.

Jusqu'à ce jour, il n'a pas été entendu.



Poitiers-Sud : un pôle en développement

La zone commerciale de " Poitiers Sud " devrait évoluer prochainement. Les alentours de la galerie commerciale accueilleront bientôt de nouvelles enseignes.

Ainsi, la zone actuelle sera agrandie pour accueillir des commerces (une centaine d'emplois à la clé), le magasin de meubles Alinéa est lui annoncé pour 2011 (sur la commune de Croustelle). Enfin, derrière Auchan, la zone de Chaumont pourra permettre d'installer d'autres boutiques mais aussi probablement des services publics ou bureaux d'entreprises.

Ce développement s'inscrit dans la charte commerciale de l'agglomération, j'y avais travaillé, avec les chambres consulaires, lors de mon mandat de vice-présidente de la communauté d'agglomération. Mais nous ne devons pas oublier le sacrifice de la commune de Fontaine-le-Comte qui, privilégiant la logique communautaire, avait laissé partir Auchan de la zone des Portes d'Aquitaine, avec la promesse d'un nouveau chantier pour celle-ci.

Un pôle « Loisirs » avait été imaginé intégrant notamment un complexe cinématographique. C'est ce dernier qui a été refusé, il y a un an environ, suite à un recours préfectoral.

Depuis, les fontenois attendent toujours et la friche de l'ancien centre commercial agace les commerçants encore sur place, qui souffrent d'une activité fortement ralentie.

Le Président de la communauté d'agglomération devrait faire des annonces très prochainement. Je souhaite que cette zone soit aménagée et que les projets puissent éclore rapidement. Pour un renforcement économique (80 emplois en jeu) et pourquoi pas, une offre culturelle diversifiée attendue bien au delà de l'agglomération !



ZOOM SUR ...



ÉLECTIONS RÉGIONALES

N'oubliez pas : les 14 et 21 mars, vous devrez voter pour désigner vos conseillers régionaux.



C'est Philippe qui le dit.



Etre fier de son pays, c'est être fier des valeurs qu'il représente et qu'il protège.

Parmi les grandes valeurs, il y a la Liberté, ce mot qui apparaît au fronton de toutes nos mairies.

Notre système judiciaire doit être le premier garant de cette valeur fondatrice de la démocratie. Et pourtant, le gouvernement marche à contre-courant et nous devons nous en inquiéter.

La France qui a été en Europe un exemple de la défense de la démocratie, en est aujourd'hui le contre-exemple pour la défense des droits de l'homme.

L'article 6 de la Convention Européenne des droits de l'homme et des libertés fondamentales consacre le droit à toute personne d'avoir un avocat lorsqu'il fait des déclarations incriminantes lors d'un interrogatoire de police qui seront utilisées pour fonder une condamnation.

Aujourd'hui en France, cette phase initiale de la procédure peut atteindre parfois 96 h sans que l'intéressé puisse être assisté lors de ses auditions alors même qu'il est indéniablement dans une situation de particulière vulnérabilité.

Nombre d'exemples prouvent que des personnes ont été condamnées à des années de prison pour avoir avoué alors qu'elles n'étaient pas coupables.

La Cour européenne a constaté que la France balayait ces droits alors même que le Ministre de la Justice fait maintes déclarations pour une législation plus répressive.

Comment notre pays peut-il en être arrivé là ? On ne peut être que rassuré, face aux déviances de notre pays, que la Justice européenne soit là pour le respect des droits fondamentaux.

A une autre époque, lorsque j'étais adolescent, nous condamnions les pays d'Amérique du Sud qui bafouaient les droits de l'homme.

Philippe Brottier

Maire de Fontaine-le-Comte - Député suppléant



Haïti : Pour que le meilleur triomphe du pire

La catastrophe qui a frappé Haïti justifie pleinement l'immense élan de solidarité. Et ensuite ? Les nombreux reportages sur le dénuement, la pauvreté, la douleur du peuple haïtien, doivent nous inciter à réfléchir au-delà de l'émotion, sur l'avenir de cette île que l'on a dite « vouée au malheur ».

De toutes les anciennes colonies françaises des caraïbes, terres d'esclavage, Haïti a payé très chèrement sa lutte pour l'indépendance acquise dès le début du 19e siècle. Pendant 150 ans, Haïti a dû payer à la France une dette colossale de 150 millions de francs or (1823) et le dernier versement n'a eu lieu qu'en 1972 ! La jeune république s'était endettée auprès de banques françaises pour le prix de sa liberté avec, en plus, des accords douaniers favorables à l'ancienne puissance coloniale.

Cette charge énorme a pesé lourdement sur son développement, de même que le pillage de l'économie par les dictateurs souvent soutenus par les pays occidentaux (la France accueille depuis 25 ans l'ancien dictateur Duvalier).

En 2004, la droite a rejeté la proposition de la députée Christiane Taubira de rendre le montant de cette dette de la Liberté imposée il y a 150 ans (sous forme de fonds d'intervention pour la santé, l'éducation, le logement).

Je ne crois pas qu'un pays ait vocation au malheur comme je l'ai entendu dire ou lu. Quand les réseaux d'eau, d'électricité sont absents, les mesures antisismiques non respectées, l'Etat et la sécurité intérieure inexistantes, il faut chercher au-delà de la fatalité les centaines de milliers de morts du tremblement de terre.

Dans ce malheur incommensurable, souhaitons que les Haïtiens, avec l'aide internationale, puissent reconstruire leur pays sous la responsabilité du peuple Haïtien et dans ses intérêts propres.

Permanence de Catherine Coutelle

11, Place de France - 86000 POITIERS - Tél. 05 49 47 47 87 - Fax 05 49 47 47 86
 mel : contact@catherinecoutelle.fr - www.catherinecoutelle.fr
 Attaché parlementaire : Sébastien Aufort - 06 84 71 29 60

RENCONTRE ↓



Julie YAKIN

en service civil
volontaire à l'AFEV

Julie a grandi à Poitiers, elle a vécu 10 ans sur le quartier des Trois Cités. A 19 ans, elle est étudiante en 2ème année de Lettres.

→ Pourquoi vous être engagée comme volontaire civil ?

Depuis le lycée, je veux donner de mon temps aux autres. A la fac, j'ai rencontré l'AFEV au détour d'un tract, j'ai trouvé le projet en cohérence avec mes idées et je suis devenue bénévole.

J'ai adoré mon accompagnement et j'ai participé à la vie de l'association, aux débats organisés, etc. Tout naturellement, lorsque j'ai eu connaissance du recrutement de volontaires, j'ai postulé. C'est une nouvelle étape dans mon engagement.

→ Que ferez-vous à la suite ?

Je ne sais pas. Je veux continuer mes études. Mon année de volontariat n'a fait que renforcer ma soif d'engagement. Je souhaiterais pouvoir décrocher un emploi dans la sphère associative. Je m'intéresse à l'humanitaire, à l'accueil des migrants.

Cette année, les formations proposées, les missions qui nous sont confiées, le travail sur le terrain m'ont permis de m'ouvrir, de m'épanouir, d'apprendre le travail en équipe, de gagner en assurance et de savoir prendre la parole en public. C'est une étape importante dans ma vie.

Je conseille à tous les jeunes de saisir cette opportunité. Pour ceux qui ont un projet social ou solidaire, c'est une chance de mieux comprendre le fonctionnement des différentes structures, de rencontrer de nombreux professionnels et partenaires. Engagez-vous !

L'AFEV a pour ambition de lutter contre les inégalités dans les quartiers populaires et de créer un lien entre les jeunes en difficulté et les étudiants, notamment à travers l'accompagnement individualisé (éducation non formelle) mais au-delà, par de nombreux projets solidaires.

L'association veut penser la jeunesse comme une ressource et non comme un problème et s'est donc engagée dans le dispositif de volontariat il y a 2 ans déjà.

Cette année, l'AFEV Poitiers compte 3 salariées, 12 volontaires et 350 bénévoles étudiants pour 300 enfants accompagnés.

**15% DES ENFANTS SCOLARISÉS
RENTRENT EN 6^È AVEC
DE GRANDES DIFFICULTÉS**

AVEC L'AFEV, ACCOMPAGNE UN JEUNE !

→ www.afev.org **AFEV** ★★

AFEV Poitiers (dans les locaux du CRIJ)
alexandra.duval@afev.org - 05 16 39 11 87